

N°D-2025-016



**DECISION DU MAIRE**  
**ADHESION AUX ASSOCIATIONS / renouvellement**  
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) - année 2026

**Le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, autorisant le Maire, au nom de la Commune, à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant les actions de communication et d'accompagnement menées par ce réseau en faveur de ses collectivités membres, dans le domaine du tourisme et du développement local ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'adhésion de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (75007 PARIS) est renouvelée au titre de l'année 2026.

Le montant total de la cotisation annuelle s'élève à 642,00 €.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,  
Le 19 novembre 2025

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Transmis en Préfecture le :

20 NOV. 2025